

SÉANCE DU 28 JANVIER 2015

ZITTING VAN 28 JANUARI 2015

PRÉSIDENT - VOORZITTER: OURIAGHLI, Président - Voorzitter.

PRÉSENTS - AANWEZIG: BEN HAMOU, BONGIOVANNI, DIOUM, ELMI YABEH, FAKIH, HOUMEY, KOUHMANE, LOUAFDI, MFUNI KATENDE, PAPADOPOULOS, Conseillers – Raadsleden.

LARSIMONT, Secrétaire – Secretaris.

EXCUSÉS – VERONTSCHULDIGD : BALDE, DRAGHICI, OUACHEM BRAHIM, SAMBIENI

ABSENTS – AFWEZIG : ARAYA CEPEDA, MASIEL.

La séance est ouverte à 17h40, sous la présidence de Monsieur Ouriaghli.

De zitting wordt om 17u40 onder het voorzitterschap van de heer Ouriaghli geopend.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 24 septembre 2014.

1. Goedkeuring van het proces-verbaal van de plenaire zitting van 24 september 2014.

Approuvé.

Goedgekeurd.

2. Communications.

2. Mededelingen.

2.1. A l'initiative de l'Echevin en charge de l'Égalité des chances, il est possible d'obtenir un subside « Egalité des chances 2015 » afin de soutenir les initiatives menées par les associations locales dans ce domaine. Les dossiers doivent être introduits en suivant la procédure réglementée, pour le 15 février 2015 au plus tard.

La procédure complète et les formulaires adéquats sont consultables et téléchargeables sur le site de la Ville de Bruxelles via le lien suivant:

<http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=5180>

2.1. Op initiatief van de Schepen belast met Gelijke kansen, is het mogelijk een subsidie "Gelijke Kansen 2015" te verkrijgen om de initiatieven geleid door de lokale verenigingen op dat gebied te steunen. De dossiers dienen volgens de reglementaire procedure ten laatste op 15 februari 2015, ingediend te zijn geweest. De volledige procedure en de passende formulieren kunnen geraadpleegd en upload worden op de site van de Stad Brussel via de volgende link:

<http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=5180>

2.2. En réponse à une demande examinée récemment par la Tutelle pédagogique, le Bureau a décidé au cours de sa réunion du 12/01/2015, de libérer une somme de 2.000 € pour acheter du matériel pédagogique destiné aux Ateliers d'Aide à la Réussite néerlandophones.

2.2. In antwoord op een aanvraag recentelijk onderzocht door de Pedagogische Voogdij heeft het Bureau tijdens zijn vergadering van 12/01/2015 besloten een bedrag van 2.000 € vrij te maken om materiaal bestemd voor de Nederlandstalige Hulpateliers voor het Welslagen aan te kopen.

2.3. Dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Bureau a approuvé au cours de sa réunion du 12/01/2015, l'organisation de la représentation théâtrale suivante, à l'Espace MAGH le mercredi 21/03/2015, à 20h :
"Johan Padan à la découverte des Amériques"
De nouvelles idées/propositions pour l'année

2.3. In het kader van de herdenking van de Internationale dag voor de eliminatie van de rassendiscriminatie heeft het Bureau tijdens zijn vergadering van 12/01/2015, de organisatie van het volgende toneelstuk in het Espace MAGH op woensdag 21/03/2015 om 20u, goedgekeurd: "Johan Padan à la découverte des Amériques"
Nieuwe ideeën /voorstellen voor het jaar 2016

2016 sont d'ores et déjà bienvenues.

Pris pour information.

3. Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) : présentation par M. David Cordonnier, collaborateur au Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement régional bruxellois, en charge de la COCOF et de la COCOM.

Le Gouvernement régional bruxellois a adopté un décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Le parcours bruxellois francophone, une fois mis en œuvre, prévoit l'agrément de plusieurs bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) qui s'occuperont de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement de ces derniers. Par primo-arrivants, on entend les étrangers légaux séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et inscrits dans une commune bruxelloise.

Le BAPA organisera le premier volet du parcours d'accueil au sein duquel le primo-arrivant recevra de l'information pertinente sur les droits et les devoirs de toute personne résidant en Belgique, de même que sur le parcours et ses opérateurs. En outre, ce bureau dressera le bilan social et linguistique du primo-arrivant, vérifiant les besoins et les acquis sociaux, économiques et linguistiques du bénéficiaire ainsi que sa connaissance du pays d'accueil.

Le deuxième volet du parcours sera organisé si le bilan social et linguistique a déterminé le besoin d'un parcours individualisé : un programme d'accompagnement dans les démarches administratives, l'orientation vers les acteurs de formation professionnelle et linguistique, le suivi d'une formation à la citoyenneté.

Le parcours d'accueil bruxellois francophone est gratuit et non obligatoire pour les individus.

Un appel à projet sera lancé dans le courant du mois de mars 2015.

Les communes, les CPAS et les associations de 1^{ère} ligne seront sollicités pour communiquer l'information à propos de ce projet ; ils ne sont cependant pas obligés de le faire.

Des informations sur les différents appels à projet sont consultables sur le site www.cocof.be.

zijn nu al welkom.

Ter informatie genomen.

3. Onthaalbureau voor eerste aangekomenen (BAPA) , inleiding door de heer David Cordonnier, medewerker op het Kabinet van de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering belast met de COCOF en de GGC.

De Brusselse Hoofdstedelijke Regering heeft een decreet betreffende het onthaalparcours voor de eerste aangekomenen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, aangenomen.

Het Franstalig Brusselse parcours, één maal in gang gebracht, voorziet de officiële goedkeuring van meerdere onthaalbureaus voor eerste aangekomenen (BAPA) die zich zullen bezig houden met het onthaal, de oriëntatie en de begeleiding van deze laatsten. Bij eerste aangekomenen bedoelt men legale buitenlanders die in België minder dan drie jaar verblijven en die ingeschreven zijn in een Brusselse gemeente.

Het BAPA zal het eerste luik van het onthaalparcours binnen dewelke de eerste aangekomene relevante informatie zal krijgen over de rechten en de plichten van elk persoon die in België verblijf houdt alsook over het parcours en zijn operatoren, organiseren. Bovendien zal dat bureau een sociaal en taalkundig balans van de eerste aangekomene maken en bij de begunstigde, zijn noden, zijn sociale, economische en taalkundige verworvenheden alsook zijn kennis van het land van onthaal, controleren.

Het tweede luik van het parcours zal georganiseerd worden als de sociale en de taalkundige balans de nood aan een geïndividualiseerd parcours bepaald hebben : een begeleidingsprogramma bij de administratieve stappen, de oriëntatie naar de actoren van professionele en taalkundige opleiding, het volgen van een scholing tot het burgerschap.

Het Brussels Franstalige onthaalparcours is kosteloos en niet verplicht voor individu's. Een oproep zal in de loop van de maand maart 2015 gelanceerd worden.

De gemeenten, OCMW's en verenigingen van 1^{ste} lijn zullen gesolliciteerd worden om informatie erover te verschaffen; niettemin zijn ze niet verplicht dit te doen.

Informaties over de verschillende oproepen

kunnen geraadpleegd worden op de site www.cocof.be.

Pris pour information.

4. DiverCity.

L'évènement aura lieu le samedi 9 mai 2015, de 12h à 18h, à la place Sainte Catherine, devant l'église. La salle de la Jeunesse voisine sera également disponible (vestiaires, toilettes).

Pris pour information.

5. Groupes de travail.

GT « Plate-forme & convergences des associations bruxelloises à vocation interculturelle ».

Il est rappelé aux Conseillers qu'ils sont les principaux acteurs de la dynamique des travaux du CBOE et qu'à ce titre, ils ont la responsabilité de porter le débat au travers des différents Groupes de travail.

Le Conseil vit en effet par les initiatives de ses membres et des associations représentées.

Un manque de réactivité est actuellement déploré. Il faut rester mobilisé.

La liste des associations actives dans le domaine de la diversité culturelle et ayant souhaité adhérer à la plate-forme proposée par le CBOE, est en cours de finalisation.

Une rencontre avec ces dernières sera organisée prochainement par le GT afin de la rendre opérationnelle au mois de mars prochain.

Pris pour information.

6. Ateliers d'Aide à la Réussite : projets de publications.

Un projet de plaquette sur les ateliers et un projet d'évaluation des ateliers par le CBOE ont été communiqués et examinés en réunion de Tutelle pédagogique et en réunion du Bureau (voir annexes).

Les membres du Conseil sont donc invités à communiquer leur avis éventuel dans les prochains jours en vue de leur finalisation et de leur diffusion prochaine.

7. Divers.

Ter informatie genomen.

4. DiverCity.

De gebeurtenis zal op zaterdag 9 mei 2015, van 12u tot 18u, op het Sint Katelijneplein, vóór de kerk, plaatsvinden.

De naburige Jeugdzaal zal eveneens beschikbaar zijn (kleedkamers, toiletten).

Ter informatie genomen.

5. Werkgroepen.

WG "Platform & convergentie van de Brusselse verenigingen met interculturele roeping".

Er wordt aan de Raadsleden herinnerd dat zij de hoofdacteurs zijn van de dynamiek van de werken van de RBBH en dat zij daarom de verantwoordelijkheid dragen om het debat binnen de verschillende werkgroepen te voeren.

De Raad leeft inderdaad van de initiatieven van zijn leden en vertegenwoordigde verenigingen.

Een gebrek aan reactiviteit wordt vandaag betreurd. Men moet gemobiliseerd blijven.

De lijst van de verenigingen actief op het gebied van de culturele verscheidenheid en die hun interesse getoond hebben om zich aan te sluiten bij de platform voorgesteld door de RBBH, wordt gefinaliseerd.

Een ontmoeting met deze laatsten zal binnenkort door de WG georganiseerd worden om ze in maart aanstaande gebruiksklaar te maken.

Ter informatie genomen.

6. Hulpateliers voor het Welslagen: ontwerpen van publicaties.

Een ontwerp van brochure over de ateliers en een project van evaluatie van de ateliers door de RBBH werden doorgegeven en onderzocht tijdens een vergadering van de Pedagogische Voogdij en van het Bureau (zie bijlagen).

De leden van de Raad worden dus uitgenodigd hun eventuele mening binnen de eerstvolgende dagen te uiten om ze te finaliseren en te verspreiden.

7. Allerlei.

Néant.

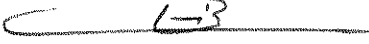
Nihil.

La séance est levée à 18h45.

De zitting wordt om 18u45 opgeheven.

Par le Conseil:
Vanwege de Raad:
Le Secrétaire,
De Secretaris,

Le Conseil:
De Raad:
Le Président,
De Voorzitter,



Daniel LARSIMONT.



Mohamed QURIAGHLI.

Réunion de la Tutelle pédagogique du 21/01/2015

L'originalité des ateliers d'aide à la réussite(AAR) réside dans le fait que les ateliers, riches par la diversité de ses élèves, ont lieu dans les locaux des écoles et sous la supervision de la Tutelle pédagogique. L'objectif est l'équité et la qualité du soutien scolaire par l'inclusion des élèves défavorisés dans le système éducatif, soit l'égalité des chances en terme d'apprentissage pour tous les enfants. Les facteurs essentiels pour atteindre la performance des AAR consistent à garantir une évaluation des élèves, la formation continue des animateurs, une meilleure implication du conseil de la Diversité de la Ville et des parents.

Adel FAKIH

Evaluation des élèves : Primaire

L'évaluation qui, au sens courant, peut se définir comme une démarche aboutissant à donner une valeur à un objet, à un acte, à une personne à l'aide de mesures ou de critères plus ou moins précis, revêt, dans le système éducatif deux formes principales : l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Ces deux formes ont chacune leurs fonctions propres et interviennent à des moments différents dans le processus d'apprentissage. Elles se complètent plus qu'elles ne s'excluent. Elles ont été distinguées, il y a plus de quarante ans, par Cronbach et Scriven (1967) pour l'évaluation des moyens d'enseignement et ont été reprises et transposées par Bloom & al. (1971, 1981) pour l'évaluation des apprentissages. Largement diffusées, reprises et complétées par de nombreux travaux de didacticiens et chercheurs en sciences de l'éducation (voir bibliographie - à venir), elles font maintenant l'objet d'un consensus international.

Des représentants des centres pilotes et des membres de l'équipe nationale *La main à la pâte* ont travaillé sur le thème de l'évaluation des élèves. L'objectif était de réfléchir aux problèmes posés par la mise en œuvre de l'évaluation dans le cadre d'une séquence d'enseignement. *Le but final était de produire des outils susceptibles d'aider les enseignants à concevoir les évaluations dans leur classe, que celles-ci soient formatives ou sommatives.*

Evaluation formative

L'évaluation formative fait partie intégrante de l'apprentissage. Elle doit s'effectuer de manière régulière lors d'étapes prévues tout au long d'une séquence d'enseignement. Elle peut s'appuyer sur divers supports : exercices d'application, productions présentées par les élèves, activités reprenant les contenus et compétences travaillés etc... L'objectif de ce type d'évaluation n'est pas de donner une note, ni d'aboutir à un classement mais d'informer l'élève sur ses réussites et difficultés, de lui permettre de situer sa progression par rapport à un objectif donné. A l'enseignant, l'évaluation formative permet de mieux connaître ce qui a été bien ou mal compris, les obstacles et difficultés rencontrées afin de pouvoir réguler son enseignement et mettre en place des activités individuelles ou collectives de remédiation. Son

rôle dans ce type d'évaluation est d'aider l'élève à faire le point sur ce qu'il a acquis et sur ce qui lui reste à faire en analysant avec lui ses réussites et ses erreurs hors tout jugement de valeur. Pour l'enseignant, comme le souligne J.M. Rolando, « *Il ne faut pas s'intéresser uniquement aux résultats des élèves mais tenter de repérer ce qui crée le blocage, l'incompréhension, bref, s'intéresser au processus d'apprentissage et pas seulement aux résultats* ». Dans cette forme d'évaluation, plus que dans d'autres, la qualité de l'interaction entre l'évaluateur et l'évalué joue un rôle primordial. Pour pouvoir communiquer et faire prendre conscience à l'évalué des raisons de ses réussites et de ses échecs, l'évaluateur doit s'efforcer de comprendre la situation toujours complexe et singulière de l'élève en train d'apprendre.

Evaluation sommative

L'évaluation sommative intervient au terme d'un processus d'apprentissage ou de formation. Son objectif premier est de contrôler les acquis des élèves (connaissances et parfois compétences) soit à la fin d'un module, soit à la fin d'une année, soit pour un examen ou un concours. Elle se matérialise le plus souvent par une note par rapport à certains critères. Elle peut remplir plusieurs fonctions selon le cadre dans lequel elle est effectuée : dresser le bilan des acquisitions d'un groupe d'élèves, permettre un classement, autoriser le passage dans une classe supérieure, attribuer un certificat (on parle alors d'évaluation certificative), un diplôme. Selon aussi le cadre dans lequel se situe cette évaluation, les évaluateurs peuvent être soit les enseignants qui ont conçu ce contrôle, soit des correcteurs extérieurs. La caractéristique de ce type d'évaluation est de ne pas revenir sur le processus d'apprentissage et sur les difficultés que les élèves ont pu rencontrer mais de déboucher sur un jugement, même quand les élèves sont encore en cours d'apprentissage.

Evaluation diagnostique

Une autre forme d'évaluation est également pratiquée en France dont le statut dépend fortement de l'objectif que l'on se donne. Il s'agit de l'évaluation diagnostique. Elle peut avoir lieu soit en début d'année scolaire, soit avant l'étude d'un nouveau thème. Si les résultats de ce type d'évaluation ont pour conséquence de modifier l'enseignement initialement prévu en tenant compte des résultats, alors l'on peut dire qu'il s'agit d'une forme particulière d'évaluation formative. Les informations recueillies sur les acquis des élèves permettent d'organiser les apprentissages, de prévoir des remédiations. Si, en revanche, elle n'entraîne pas d'aménagement ou de modification, ce type d'évaluation n'est ni formative ni sommative. Elle ne sert qu'à dresser un état des lieux et donner une information aux familles et à l'administration du système éducatif.

Concernant ces différentes formes d'évaluation -formative, sommative ou diagnostique- un point très important est de définir avec précision les objectifs et l'utilisation que l'on souhaite faire des résultats.

Les questions à se poser pour concevoir une évaluation

L'élaboration d'un module devrait toujours se faire en prenant en compte les questions d'évaluation mais c'est rarement le cas dans les documents (modules, séquences d'enseignement) mis à la disposition des enseignants. D'où la difficulté ensuite d'intégrer l'évaluation à une séquence déjà élaborée.

La **première question** à se poser est *sur quoi vont porter les évaluations*. Les réponses se trouvent en recherchant les objectifs du module et ceux des différentes séquences d'apprentissages qui le composent, en terme de concepts, notions compétences travaillées et de la progression prévue. Un module sur un thème donné comprend plusieurs séquences. Ces séquences ne sont pas indépendantes les unes des autres et ne sont pas qu'une suite d'expériences. Les concepts et notions sont introduits de manière progressive pour permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et compétences précises. Chaque séquence est construite en fonction de la séquence précédente et introduit la séquence suivante. Cette première analyse des objectifs du module et de la progression prévue permet de déterminer très généralement les différents points qu'il conviendra d'évaluer.

La **deuxième question** concerne *les buts poursuivis par l'évaluation*. S'agit-il d'aider les élèves à faire le point sur ce qu'ils ont bien ou mal compris, ou s'agit-il de faire un bilan des connaissances et compétences d'un groupe d'élèves? Les réponses à cette question détermineront *le type d'évaluation* que l'on mènera et *les moments* où les évaluations seront introduites.

Dans le premier cas, l'évaluation aura lieu régulièrement tout au long des séquences du module. Elle pourra concerner un élève en particulier ou quelques élèves travaillant lors d'un travail de groupe. Ce type d'évaluation, dont le but est avant tout *formatif*, est fondé sur le dialogue entre l'enseignant et l'élève ou les élèves hors de tout jugement de valeur. Ce qui différencie cette activité d'évaluation du déroulement habituel de la classe est qu'elle doit inciter les élèves à faire une pause dans les apprentissages pour faire le point sur leurs réussites ou leurs difficultés. Pour l'enseignant, les données recueillies l'informent sur la façon de penser et de comprendre des élèves, sur leur degré de compréhension des notions et concepts, pouvant d'ailleurs l'amener à modifier un peu son programme en faisant soit un détour, soit en proposant une situation de réinvestissement pour avoir la possibilité de revenir de façon différente sur ce qui a été fait et mal compris par certains élèves, sans par ailleurs démobiliser les autres.

Dans le deuxième cas, l'évaluation sera ponctuelle. Elle peut intervenir à la fin du module pour mesurer les acquisitions des élèves principalement en terme de connaissances mais également de compétences. Elle peut se faire par écrit sous forme de questions mais également par des exercices ou expériences pratiques. Sa caractéristique est d'être *sommative*. Elle peut se matérialiser par des notes qui sont données en fonction d'un certain nombre de critères. Elle donne une information sur le niveau de la classe et une de ses finalités est d'être communicable à l'extérieur de la classe. Toutefois, l'analyse des données recueillies est aussi indispensable que dans le cas de l'évaluation continue et formative. Elle doit aussi servir à réguler l'enseignement futur. L'évaluation sommative, lorsque son but est essentiellement de faire un bilan de connaissances, peut aussi être utile en début de module, ce qui permet lors de l'évaluation finale de mesurer plus précisément les progrès réalisés.

La **troisième question** est *comment ou selon quelles modalités évaluer?*

Selon le type d'évaluation, les modalités sont différentes.

Si l'évaluation est à but formatif, elle peut prendre diverses formes :

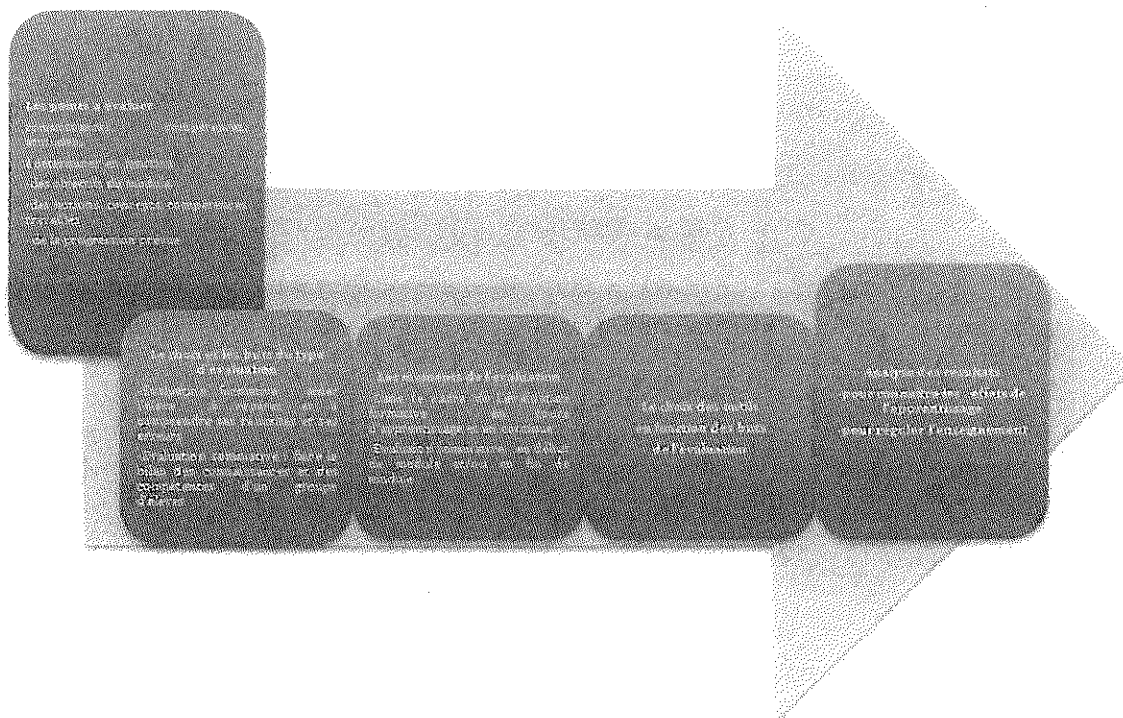
- le questionnement de manière informelle par l'enseignant
- l'observation par l'enseignant des comportements des élèves en train de faire une activité, de résoudre un problème, de faire des travaux de groupe (coopèrent-ils? S'écoutent-ils? Argumentent-ils? Prennent-ils soin du matériel? Respectent-ils les règles de sécurité?...)

- sous forme d'exercices papier crayon. Là, les formes peuvent beaucoup varier selon que l'on cherche à tester des connaissances pures ou des éléments de la démarche d'investigation préconisée ou des compétences.
- sous forme d'activités pratiques (cf. les leviers de Nantes)
- en lisant les cahiers d'expériences (ou de sciences) des élèves
- en faisant préparer des exposés, des affiches...

Si l'évaluation est à but sommatif, les formes sont plus réduites : l'interrogation orale ou écrite est sans doute la plus répandue mais elle peut aussi comprendre des exercices pratiques ou de petites expériences.

Le tableau ci-dessous résume les différentes opérations à prendre en compte pour intégrer l'évaluation à un module d'enseignement.

Source : Fondation La main à la pâte



Les Ateliers d'aide à la réussite :

L'enseignement est un facteur essentiel de réussite d'insertion sociale. C'est pourquoi le Conseil Bruxellois de la Diversité culturelle développe depuis plusieurs années les Ateliers d'aide à la réussite. Ces ateliers ont été créés pour renforcer l'apprentissage de la langue de l'enseignement et ainsi, promouvoir l'égalité des chances pour tous et soutenir, par la même, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Organisés, dans l'espace de l'école, sous la forme d'activités diverses et ludiques, à caractère non scolaire, dans l'après quatre heures et le mercredi après-midi, ils visent à stimuler, chez les enfants en besoin, l'apprentissage du langage, du vocabulaire et de la syntaxe correcte. Ainsi, ils permettent d'aborder autrement des situations scolaires difficiles et visent à transformer la dynamique de l'échec en spirale de la réussite et accéder à l'estime de soi par la maîtrise de l'expression.

- L'histoire, l'origine ;

Les Ateliers d'Aide à la Réussite ont été installés, à partir de 1995 par le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère, dans certaines écoles primaires de la Ville de Bruxelles pour répondre aux nouveaux besoins issus des mouvements de population liés à la crise de société dans certains quartiers de la Ville de Bruxelles, pour répondre à la mutation sociologique et à l'augmentation constante du nombre d'habitants de la commune, pour renforcer la lutte contre l'inégalité des chances, pour renforcer la cohésion sociale, la participation et la démocratie locale, et enfin, pour lutter contre la violence par l'apprentissage de la citoyenneté. Le nombre d'ateliers a été croissant au fil des années, pour répondre à la croissance du nombre d'élèves en difficulté. Depuis 2001, ils ont également été développés dans les écoles primaires néerlandophones de la Ville de Bruxelles.

- L'objectif, les missions ;

L'objectif principal est de permettre à l'enfant de trouver confiance en soi, en ses potentialités afin qu'il puisse être en position de force par rapport aux défis que constitue l'acquisition des compétences prévues dans le

curriculum scolaire. Pour ce faire, la maîtrise de la langue de l'apprentissage et l'acquisition du vocabulaire adéquat sont indispensables. Les activités présentées dans le cadre des Ateliers d'aide à la réussite ont comme ambition première de développer ces deux aspects.

- Les principes et les types d'ateliers ;

Dans les écoles primaires francophones de la Ville de Bruxelles, dans le respect des objectifs précités, les ateliers suivants sont menés : cultures et citoyenneté, théâtre, apprentissage intensif du français, ateliers scientifiques, expression orale et artistique, expression orale par les contes, expression orale par le jeu, expression orale et lecture, jeux de langage, aide à l'autonomie. Chaque atelier a son projet particulier avec sa méthodologie qui se base sur les objectifs généraux du programme et aussi sur les réalités du terrain dans lequel il est implanté.

La finalité est d'amener un maximum d'enfants présentant une scolarité à risque, due au déficit de connaissance et de pratique de la langue française, à fréquenter les ateliers d'aide à la réussite. Les groupes, des enfants à besoins, sont composés conjointement par les directions d'école et les équipes éducatives. Une attention particulière

est portée pour faire en sorte que les animateurs puissent travailler en collaboration avec les enseignants titulaires des enfants, afin de permettre un contact régulier et des échanges d'informations permettant de suivre l'évolution des enfants participants.

Trois ateliers spécifiques de 16 heures concernent le renforcement intensif de la langue française. Les enfants restent dans ces "classes passerelles" le temps nécessaire à leur remise à niveau, ensuite réintègrent le groupe classe correspondant à leur âge.

Le développement du projet dans les écoles néerlandophone de la Ville de Bruxelles diffère quelque peu. Si la priorité éducative des Ateliers d'aide à la réussite est aussi d'offrir aux enfants le plus de chances possibles d'entrer en contact avec la langue de l'enseignement, les spécificités sociologiques des groupes d'enfants à besoin sont différentes. Par conséquent, chaque atelier poursuit un projet déterminé, basé sur une méthode spécifique qui visent à atteindre les objectifs généraux du projet mais en tenant compte aussi des particularités propres au public de l'école concernée. Notons aussi, un changement de dénomination dans la présentation du projet aux parents, à savoir un

passage de "hulpateliers" vers "taalateliers" (ateliers de langue), ceci afin de faire comprendre aux parents et aux enfants que l'accent des ateliers est prioritairement mis sur la stimulation linguistique et non sur l'accompagnement scolaire.

- **Le rôle du Conseil et du corps pédagogique ;**

L'ensemble du projet est supervisé par une tutelle pédagogique. Celle-ci se réunit mensuellement et est composée des membres du Bureau du Conseil Bruxellois de la Diversité culturelle pour le pilotage général du projet, de représentants de l'Inspection pédagogique de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles pour l'encadrement pédagogique du projet et de coordinateurs spécifiques pour le suivi et la coordination journalière du projet. Chaque fin d'année scolaire une réunion d'évaluation globale rassemblant les animateurs, les coordinateurs et les directeurs des écoles concernées permet d'analyser le fonctionnement des ateliers (objectifs atteints, difficultés, fréquentation..) et de vérifier l'évolution des besoins ainsi que l'impact auprès des équipes éducatives et des parents.

- **Témoignages ;** Expérience positive/confiance en soi par atelier théâtre...

- **Des chiffres ;**

Difficile d'objectiver des données concernant l'apport concret dans la scolarité des enfants : la pédagogie en cours dans les écoles repose sur l'acquisition de socles de compétences requis. Ceux-ci par définition sont évolutifs et en constructions permanentes suivant le parcours scolaire propre à chaque élève.

Les ateliers ont lieu dans 22 écoles primaires ou fondamentales de la Ville de Bruxelles (17 francophones et 5 néerlandophones). Le nombre d'heure d'animations hebdomadaires est de 147h côté francophone et 26h côté néerlandophone, plus de 1250 enfants bénéficient de ces ateliers, totalement gratuits.